

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur DEPARTEMENT DE LA VIENNE situé sur la commune de POITIERS.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Beurre 3Kg (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Chorizo (à livrer au collège de Lussac les Châteaux au plus tard le lundi 6 juillet avant 13h pour préparation buffet du forum Agrilocal le 8 juillet) 1Kg (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Crème fraîche (à livrer à la restauration du collège de Lussac les Châteaux avant le lundi 6 juillet 13h pour préparation du buffet du forum Agrilocal du 8 juillet) 1Kg (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Farine (à livrer au plus tard le lundi 6 juillet avant 13h au collège de Lussac les Châteaux pour préparation sur place en vue buffet du forum Agrilocal86 du 8 juillet) 5Kg (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Fromage frais 1Kg (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Lait de vache 6Litre(s) (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Tourteau fromagé (à livrer au collège de Lussac les Châteaux le lundi 6 juillet avant 13 h) 12Unité(s) (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Yaourt 1Kg (réponse le 29/06/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/07/2026 - 7 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Les conditions de livraison sont les suivantes : à livrer impérativement au Collège de Lussac les Châteaux avant 13 h le vendredi 3 juillet ou le lundi 6 juillet auprès de la restauration du Collège, Sébastien Mollé, pour une préparation prévue le mardi matin et

dégustation le 8 juillet sur le forum Agrilocal86 à Gouex. Contacter Magali BREGOIN au 05 49 62 91 76 ou 06 60 61 47 23 si besoin de précisions

Date limite de remise des offres :

29/06/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire) – 40%
- Prix (Le mieux disant) – 40%
- Qualité du produit (fraicheur) (Distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison) – 20%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- DEPARTEMENT DE LA VIENNE
- AGRILocal86 DEPARTEMENT DE LA VIENNE
- PLACE ARISTIDE BRIAND
- 86000 POITIERS
- Responsable des achats : AGRILocal86 DEPARTEMENT DE LA VIENNE
- Téléphone :
- Courriel : agrilocal86@departement86.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Poitiers